



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Recrutement : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 65563

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur le probleme des professeurs des ecoles. Ils sont, dans le rectorat d'Aix-Marseille 317 inscrits sur la liste complementaire a avoir passe le concours en juin 1992. D'apres le rectorat, ils seront plus d'une centaine, a la date du prochain concours, a perdre le benefice de celui-ci, car ils n'auront pas ete recrutes. Alors qu'il manque des enseignants, il est inacceptable de laisser ainsi, pendant un an, ces hommes et ces femmes attendre en vain un poste. Leur amertume est grande et legitime. C'est pourquoi il lui demande de prendre des mesures pour que ces enseignants soient tous recrutes avant fin 1993, ou pour qu'ils gardent le benefice de leur concours pour l'annee prochaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Les listes complementaires dressees au titre des concours externes de recrutement de professeurs des ecoles sont etablies par les jurys des concours, et ceci dans la limite de 300 p 100 des postes offerts, comme le prevoit le decret relatif au statut particulier des professeurs des ecoles. En regle generale, le jury propose au recteur d'inscrire sur cette liste tous les candidats qui ne peuvent etre recus au concours etant donne le nombre de postes proposes, mais ont cependant eu des resultats suffisamment probants pour etre juges capables de devenir professeurs des ecoles. A l'issue de la premiere session du concours, une liste complementaire relativement fournie a ete constituee dans l'academie d'Aix-Marseille, ce qui temoigne de la qualite des candidats qui se sont presentes au concours. Pour autant, le fait qu'un bon nombre d'entre eux soient encore inscrits sur la liste complementaire ne leur donne en aucune facon, un droit a nomination en qualite de stagiaire, ce dont ils ont ete clairement informes lors de leur inscription au concours. A ce jour, tous les candidats inscrits sur la liste complementaire de l'academie d'Aix-Marseille se sont deja vu offrir des possibilites de nomination, soit dans l'academie pour les premiers de la liste, soit dans d'autres academies, notamment en region parisienne, pour tous les autres. Ceux qui ont repondu positivement ont d'ailleurs deja ete nommes. A cet egard, il est rappele aux candidats encore inscrits sur la liste complementaire que les departements des academies de Creteil et de Versailles sont prets a accueillir toute proposition de candidature.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65563

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5703